



## COMPTE RENDU DE CAPL du 19 septembre 2013

La CAP portait sur les demandes de révision de l'évaluation

FO DGFIP 35 a fait la déclaration liminaire dont copie jointe.

Suite aux déclarations liminaires des syndicats, un débat s'est tenu sur :

- La Démarche stratégique (qui n'est pas à la hauteur des attentes et des enjeux disent certains, qui doit être abandonnée répond FO)
- La suppression d'emplois qui génère des surcharges de travail dans tous les services,
- L'inquiétude des agents pour l'avenir de leur missions,
- La lourdeur et les dysfonctionnements de EDEN RH parfois mal maîtrisé,
- Le contingentement des réductions d'ancienneté créant de l'individualisme et de la frustration.

La direction a admis qu'il est regrettable que le calendrier de campagne de notation n'ait pu être respecté, du fait notamment des dysfonctionnements d'Eden-rh.

Cette année, avant la saisie de la CAPL, les agents devaient pour la première fois faire un recours auprès de l'autorité hiérarchique qui n'a modifié que les erreurs manifestes.

Il y a eu 45 recours hiérarchiques, 25 dans la filière fiscale et 20 dans la filière gestion publique.

Suite aux recours hiérarchiques plusieurs agents ont obtenu satisfaction. Leur démarche s'est arrêtée à ce stade.

Au total, 26 dossiers ont été présentés en CAPL : 2 en CAP inspecteurs, 10 en CAP contrôleurs et 14 en CAP agents.

La réserve de réductions d'ancienneté pour la CAP contrôleurs était de 14 fois 1 mois et 3 fois 2 mois.

A l'issue des délibérations, les avancées sont les suivantes :

- Il a été attribué 3 fois 2 mois de réduction d'ancienneté à 3 agents et 1 fois 1 mois à un agent.
- Trois contrôleurs ont vu leurs appréciations ainsi que le tableau synoptique modifiés dans le sens de leur souhait.
- Deux collègues demandant seulement une réduction d'ancienneté n'ont rien obtenu.

- Une demandant à la fois une modification des appréciations et une réduction d'ancienneté n'a rien obtenu.

La réserve de mois d'ancienneté conservée par la direction pour l'an prochain est donc de 16 fois 1 mois. FO dénonce cette gestion qui aboutit à des économies supplémentaires pour l'administration.

Sur chacun des dossiers de recours examinés, FO a voté favorablement quand l'Administration proposait de donner satisfaction aux requêtes des agents et contre les refus opposés à certaines demandes.

En fin de séance, FO a demandé un point sur la campagne des listes d'aptitude :

- Pour le passage de B en A, il y aurait sensiblement le même nombre de candidats que l'an passé, environ 79, chiffre non définitif.
- Pour le passage de C en B, il y aurait un peu moins de candidats que l'an passé , ceci est certainement dû aux nouvelles règles de mutations dans la filière gestion publique.

Pour toutes questions sur les mutations, listes d'aptitude, tableaux d'avancement et recours en notation, contactez les élus FO aux CAP : Michel PRAVOND et Florence RUIZ, ou la permanence FO (coordonnées ci-dessous)

---

**BULLETIN D'ADHESION**

SYNDICAT  
FO-DGFIP

NOM-----  
GRADE-----

DRFIP 35  
Tel 06 71 33 52 00

AFFECTATION-----

Courriel : [fo.drfip35@drfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drfip35@drfip.finances.gouv.fr)

**Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP**

Fait à----- le-----

**(Signature)**

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.